

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Le Conseil municipal convoqué le 15 janvier 2025 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Travaux isolation ancienne mairie : demandes de subventions
2. Informations
3. Questions diverses

Présents : Gérard GAGNIER, Juliette WATINE, Ingrid BONNETON, Guy BAJARD, Gilbert RIVASES, François GOLDIN, Camille SEMELET, Dominique LAURENT.

Ingrid Bonneton est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

1. Travaux de réhabilitation thermique et énergétique de l'ancienne mairie – demandes de subventions

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le bâtiment communal, sis 3 rue de la mairie, ayant abrité historiquement la mairie puis seulement la salle du conseil est un local vieillissant. Suite à l'incendie en 2020 du secrétariat de mairie, des travaux de réfection de peinture ont été effectués. Néanmoins aucune isolation n'a pu être faite devant l'urgence d'intégrer les locaux.

A ce jour, le simple vitrage, l'usure des huisseries, et les murs non isolés, ne répondent plus aux économies énergétiques demandées. Ainsi cette réhabilitation thermique devenue indispensable comprendrait 3 postes : fenêtres, porte donnant sur l'escalier, électricité et isolation thermique des murs périphériques (création d'une zone froide avec l'escalier).

Il présente divers devis :

Huisseries	17 530,00 € HT
Electricité	9 612,00 € HT
Isolation intérieure et peinture murs	6 817,00 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 33 959,00 € HT soit 40 750,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux et sollicite l'aide financière du Département au titre de la dotation cantonale ainsi l'aide financière su Syndicat d'Energie SDED.

2. Travaux d'aménagement d'un espace co-working et son animation

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 21 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le coût prévisionnel des travaux d'aménagement d'un espace coworking et son animation et sollicité de l'Europe une subvention au titre du Leader.

Il présente les devis définitifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

. décide d'attribuer les travaux aux différentes entreprises suivantes :

Investissement

- Isolation thermique par le changement des huisseries intérieures et extérieures et installation d'une ventilation

Société Gencel Menuiseries pour un montant de 17 530,00 HT

- Electricité : extracteur d'air, chauffage, revue luminaires

Electricité Générale Chapelle Sébastien EI	9 612,90	HT
- Isolation intérieure et peinture		
Smarki Plâtrerie (6 817,36 + 4 265,06)	11 082,42	HT
- Box insonorisé et aménagement (petites cloisons)		
Global Concept	15 349,30	HT
- Plomberie pour création coin cuisine		
Sarl Valdrome Chauffage	1 920,00	HT

Fonctionnement

- Coût d'animation pendant un an		
Association Lieu Commun	2 520,00	

Le montant total des travaux attribués s'élève à 58 014,62 € HT,

. **d'autoriser** Monsieur le maire à signer les devis avec les entreprises ainsi que tous autres documents s'y rapportant,

. **dire** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation des travaux seront inscrits au budget .

Nous sommes dans l'attente du retour des bâtiments de France concernant les impôts des fenêtres: Monsieur le Maire souhaite les contacter rapidement.

3. Informations diverses

* Réflexion sur la mise en place d'une régie pour la bibliothèque. La mise en place semble complexe pour les faibles sommes concernées. Mais déléguer cela à une association ne permettrait plus d'obtenir des subventions.

Il est évoqué la possibilité d'associer d'autres actions comme éventuellement le coworking à cette régie.

* Rencontre sur la défense incendie jeudi 16 février avec Philippe Perez et Lucas Martin, responsables du CIS, Eric Faure d'objectif d'eau, Monsieur Baudouin de la CCVD, au coté des élus de Beaufort sur Gervanne, à la demande de la CCVD pour vérifier la capacité de la commune, au vu de la future installation intercommunale, Chemin du Colombier. Un débit de 60 m3/h pendant 2h est nécessaire. Les pompiers ont précisé que les camions étant pleins, les bornes incendies suffisent. L'expérience des deux gros derniers incendies sur la commune a montré que la capacité était suffisante. Un courrier attestant la capacité de la commune sera envoyé à la CCVD.

Le schéma directeur, rendu obligatoire prendra en compte le risque d'incendie, et donnera des indications sur le plan de mise en sécurité et les aménagements qui en découlent.

4. Questions diverses

* La fontaine a du être arrêtée car le surplus du lavoir se déversait sur la route à cause d'un regard bouché, engendrant des risques de gel sur celle-ci. Une hydrocureuse a pu déboucher la conduite obstruée par des gravats de maçonnerie. Le coût de cette intervention s'est élevé à 1288,26 € TTC. Un échange a eu lieu sur le nombre de fontaines présentes sur le village et leur usage. Un petit groupe de travail va être constitué.

* Quelles informations économiques/ commerciales peuvent être diffusées sur nos sites officiels ? Après discussion, il est validé que les modifications d'horaires exceptionnelles (vacances, jour férié) pourront être relayées pour les commerces de notre commune.

* Dominique Laurent et Gilbert Rivases évoquent une motion pour inciter les parlementaires à se prononcer sur le transfert de compétences eau. Cette question du transfert reste un sujet à débattre au sein du conseil quant la position gouvernementale sera éclaircie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.